

Un dispositif d'aide et de soutien à l'école : le RASED.

Elèves concernés

Certains enfants présentent des difficultés, se traduisant par **des écarts d'acquisition nets** avec les acquisitions attendues ou **par un défaut d'adaptation à l'école** et à son fonctionnement particulier.

Missions

Les **RASED** renforcent les équipes pédagogiques des écoles. Ils les **aident à analyser les situations des élèves en grande difficulté** et à construire des réponses adaptées.

Ils contribuent à **l'aide personnalisée** et à la mise en œuvre des programmes personnalisés de réussite éducative (P.P.R.E.)

Lorsqu'un élève éprouve des difficultés dans ses apprentissages, l'enseignant spécialisé aide le maître à

- **identifier les obstacles** à la réussite,
- établir des **objectifs** avec l'élève en difficulté,
- **proposer des situations**, activités, supports, échéances et modalités d'évaluation.

L'**aide spécialisée** vise à remédier aux difficultés qui résistent aux aides que le maître de la classe apporte. Elle permet de prévenir leur apparition chez des élèves ayant une fragilité particulière.

type d'aide et intervenants

Les aides à dominante pédagogique

Ces aides concernent les élèves qui ont des **difficultés pour comprendre et apprendre** alors qu'ils en ont les capacités.

Elles ont pour objectifs :

- la **maîtrise des méthodes et techniques de travail**,
- la **stabilisation des acquis** et leur appropriation,
- la **prise de conscience** de ce qui conduit à la réussite.

Les enseignants spécialisés assurent ces aides.

Les aides à dominante relationnelles

Ces aides concernent les élèves qui ont des **difficultés à s'adapter aux exigences scolaires**.

Elles ont pour objectifs :

- le développement de **l'envie d'apprendre**

- **l'adaptation des comportements** en milieu scolaire

Les enseignants spécialisés assurent ces aides.

Le suivi psychologique par les psychologues scolaires

En cas de difficultés importantes, le psychologue scolaire réalise un bilan approfondi de la situation de l'enfant, en concertation avec les parents, et suit son évolution. Il peut proposer des entretiens aux enseignants et aux parents pour chercher des solutions adaptées au sein de l'école ou à l'extérieur.

Textes et références

- [Circulaire n°circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014](#): Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent
- [Circulaire n°2009-088 du 17 juillet 2009](#): Fonctions des personnels spécialisés des RASED dans le traitement de la difficulté scolaire à l'école primaire.
- [Circulaire n° n°2002-113 du 30 avril 2002](#): Dispositifs de l'adaptation et de l'intégration scolaires dans le premier degré

M.A.J. le 12/03/2020

Dans cette rubrique

- -Pour les élèves en difficulté: le PPRE
- -Pour les élèves ayant des troubles des apprentissages: le PAP
- -Un dispositif d'aide et de soutien: le RASED
- -Orientation EGPA et procédures
- - Elèves à haut potentiel et troubles spécifiques du langage